

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 3 juillet 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 3 juillet 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 juillet 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destinationrue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

RésuméDans sa lettre de la veille, Versigny reproche à Godin d'avoir failli aux convenances. Godin en est peiné : d'après la lettre de Godin à Versigny du 5 juillet 1864, Versigny semble lui avoir annoncé qu'il ne s'occuperait plus de son procès en séparation.

Mots-clés

[Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (232r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Guine 3 juillet 1866

Monsieur Ursigny

voilà votre lettre d'avis on fait de la peine
pourquoi faut-il que cela devienne dépositaire
dans une manière directe aux affaires de
mon gendre

je n'ai rien fait aux conventions à des
yeux : quand on me le moi, car je n'ai fait
rien sous l'empire de la confiance et
de l'indifférence qui me amène aussi possible
que la note ne comporte peut être pas
si je me rappelle bien sous ma responsabilité
que on pourrait priver la participation
que vous prendriez à mon gendre sous
mes affaires les honoraires, quand il avait
terminé. je voulais donc à vous laisser
d'ici la charge des déboursés qu'il
pourra vous occasionner sans m'en
soucier davantage. veuillez s'il vous plaît
m'en informer. et agréer mes sentiments
de sympathique salutation

Ursigny